

Instructions de course Tour de Groix 5 Juillet 2025, Lorient Centre Nautique de Lorient 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié sur le site internet du CNL avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF sur le canal de course

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis sur le site www.cnlorient.com
- 3.2 Le PC course est situé au CNL quai Eric Tabarly
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 08.
- 3.4 Un groupe Whatsapp est créé pour la régates et pourra compléter le tableau officiel sur le lien suivant : <https://chat.whatsapp.com/E6nMUFLCijt8oj66BcS5ni>

Ou en scannant le QR Code :



4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrent.e.s et les accompagnateurs.trices doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

6. PROGRAMME DES COURSES

Date	Heure	Classe(s)
05/07/2025	11h30 premier signal d'avertissement (régate)	Toutes

6.1 Le jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Une date report est prévue le 6 juillet 2025 en cas d'une mauvaise météo le jour de la course.

7. PAVILLONS DE CLASSE

A mettre dans le pataras.

Pavillon C : pour toutes les classes qui participent à la régata 

Pavillon N : pour tous les bateaux qui participent au rallye 

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course ainsi que des zones de départ est défini en **annexe** : "Zone de course".

L'envoi du pavillon « Lima »  sur la bateau comité signifie : « suivez-moi vers une nouvelle zone de course ».

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe "Parcours"**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Il n'y aura pas de bouée de dégagement.

9.3 Les parcours pourront être réduits sur des marques à contourner.

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et d'arrivée sont données en annexe "Parcours".

Départ	Marques de parcours	Bouée du Grognon	Arrivée
Tétraédrique jaune	Voir annexe parcours	Tétraédrique jaune	Marque latérale bâbord Ecrevisse

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles : voir cartes marines SHOM des zones de parcours : 7031 ; 7032 ; (7138 ; 7139) ; 7140.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le **mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.**

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS. *Sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).*

12.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux DNS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.2).

12.5 Procédure :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	
Préparatoire	Pavillons P ou noir Un signal sonore	4	 
Une minute	Affalé du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	 
Départ	Affalé du pavillon de série Un signal sonore	0	

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Il n'y a pas de changement de parcours.

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un **mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

14.2 *[DP]* Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14.3 **Arrivée sous « O » :** (voir annexe "Parcours")

Un bateau commissaire à proximité d'une marque arborant le pavillon « O » 

Signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement l'arrivée. (modification des signaux de course).

Le temps des bateaux concernés, sera le temps du dernier bateau ayant effectué le parcours normal et franchi la ligne d'arrivée, additionné de leur temps de course calculé en temps compensé.

14.4 *Pointage officiel à une marque*

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

14.5 Pour l'arrivée, la latérale bâbord A2 (à contourner et laisser à tribord), A4, A6 et A8 à laisser à tribord, arrivée. **L'arrivée est définie par un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise rouge de chenal Écrevisse à tribord.**
(voir ANNEXE Arrivée)

15. SYSTÈME DE PÉNALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une **pénalité d'un tour**.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants : pas de temps cible.
- 16.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai donné ci-dessus et ayant effectué et fini le parcours sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR
Parcours côtiers en temps compensé	Fermeture de la ligne à 16h

17. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'**accueil du C.N.L.** Les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **90 minutes** après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aura plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 17.3 Des avis seront publiés sur le site internet du club dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la **salle Pen Duick du C.N.L.** Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. **Les avis peuvent être communiqués par messagerie E-Mail vers les personnes concernées - Modification du délai d'affichage.**
- 17.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés sur le site internet du club pour informer les bateaux selon la RCV 60.2(d).
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1 :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitations de sorties d'eau
 - Évacuation des détritrus
 - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
 - Port du gilet
- 17.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. Pas plus de 30 minutes après que la décision ait été affichée.
- Ceci modifie les RCV 61.2 et 63.7.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider le classement général.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

18.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, **la veille de la première course avant 20H00**. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 Un élargement sera mis en place comme suit :

Les bateaux devront élarger par VHF à l'appel du Comité de Course avant le signal d'avertissement. Le passage de la ligne d'arrivée fait office d'élargement retour.

L'élargement départ sera ouvert 60 minutes avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et clos au signal de départ de la première course du jour.

Le pointage sur la ligne d'arrivée de la course fera office d'élargement retour.

Le non-respect de l'élargement au départ entraînera sans instruction (modification RCV 60.3) une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

19.2 **Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF : canal 08** ou sur le groupe WhatsApp (si hors de portée VHF) avec accusé réception du Comité.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal **08**

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.5 Une **VHF capable d'émettre et de recevoir est obligatoire à bord**. L'organisateur conseille à chaque skipper de s'assurer du bon fonctionnement de leur VHF (charge, émission et réception).

19.6 Le port du gilet est **obligatoire** à partir du moment où le bateau largue ses amarres.

Le non-respect du port du gilet entraînera une pénalité de 30% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

La décision sera prise après instruction du jury.

Le gilet peut être enlevé brièvement à l'intérieur du bateau (cabine).

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 En cas de **changement de skipper**, celui-ci doit au préalable venir co-signer la fiche d'inscription et présenter sa licence valide.

La **présence effective** à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.

Chaque skipper s'engagera sur sa fiche d'inscription à n'embarquer en course que des personnes lui ayant présenté avant d'embarquer (faute de quoi sa responsabilité serait engagée) :

a. Leur licence Club FFVoile valide :

b. Une autorisation parentale pour les mineurs,

Ceci évite au skipper d'avoir à collecter et fournir au préalable, les licences de ses équipiers, mais il est cependant de sa responsabilité de le faire à l'embarquement.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.2 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation

22.2 Les bateaux accompagnateurs ne sont pas identifiés.

22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage, des solutions de tri des déchets sont proposées au port.

24. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. PRIX

A partir de 18h30 sur le podium du parking Papin de Lorient Océan.
Des prix seront distribués pour les podiums de chaque classe.

26. ARBITRES DESIGNES

Président-e du Comité de Course : Théo CHANEL

Comité Adjoint-e : Guillaume GUERIN

Président-e du jury : François LOZACHMEUR

Commissaire aux résultats : Aurore JEGOU

Marées 05/07/2025

Port Tudy (Groix)

PM 13h39 3,96 m	BM 19h48 2,24 m	Coef 38
--------------------	--------------------	------------

ANNEXE “INFORMATIONS DIVERSES”

NAVIGATION DANS LA RADE :

CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE AINSI QUE L'ACCÈS À PORT TUDY :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux. La marque L. Banc est une marque d'atterrissage de chenal est également à respecter.

CIRCULATION DANS LES CHENAUX

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

PRIORITÉ DANS LES CHENAUX

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b). Un navire ne doit pas traverser un chenal si, ce faisant, il gêne le passage d'un navire important (règle 9 c).

Un bateau en course ou non ne doit en aucun cas gêner un bateau prioritaire dans le chenal depuis la marque L.Banc des Truies jusqu'à la citadelle.

VITESSE MAXIMUM

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument.

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument.

SIGNAUX AU MÂT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage).

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire).

Le bateau sécurité pourra à tout moment obliger un ou plusieurs concurrents à se détourner pour ne pas gêner la circulation des navires prioritaires et / ou moins manœuvrant.

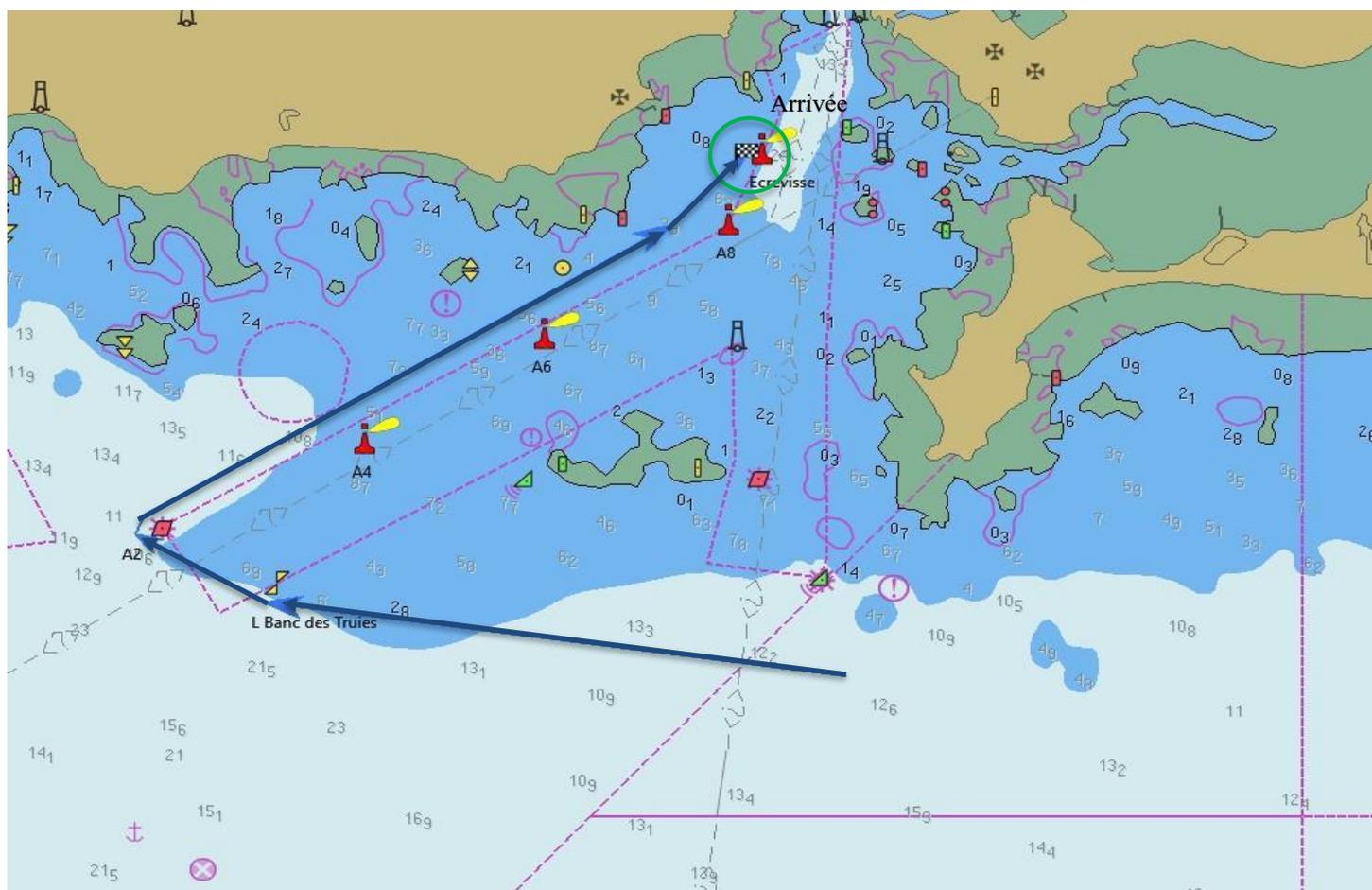
Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilegiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Comité de Course ou du Jury être disqualifié pour l'ensemble des courses.

RECOMMANDATIONS

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régates.

Vous devez appliquer l'arrêté inter-préfectoral portant délimitation de la zone maritime et fluviale de régulation (ZMFR) du Port de Lorient et définissant des mesures de police de la navigation en rade de Lorient.

ANNEXE ARRIVÉE



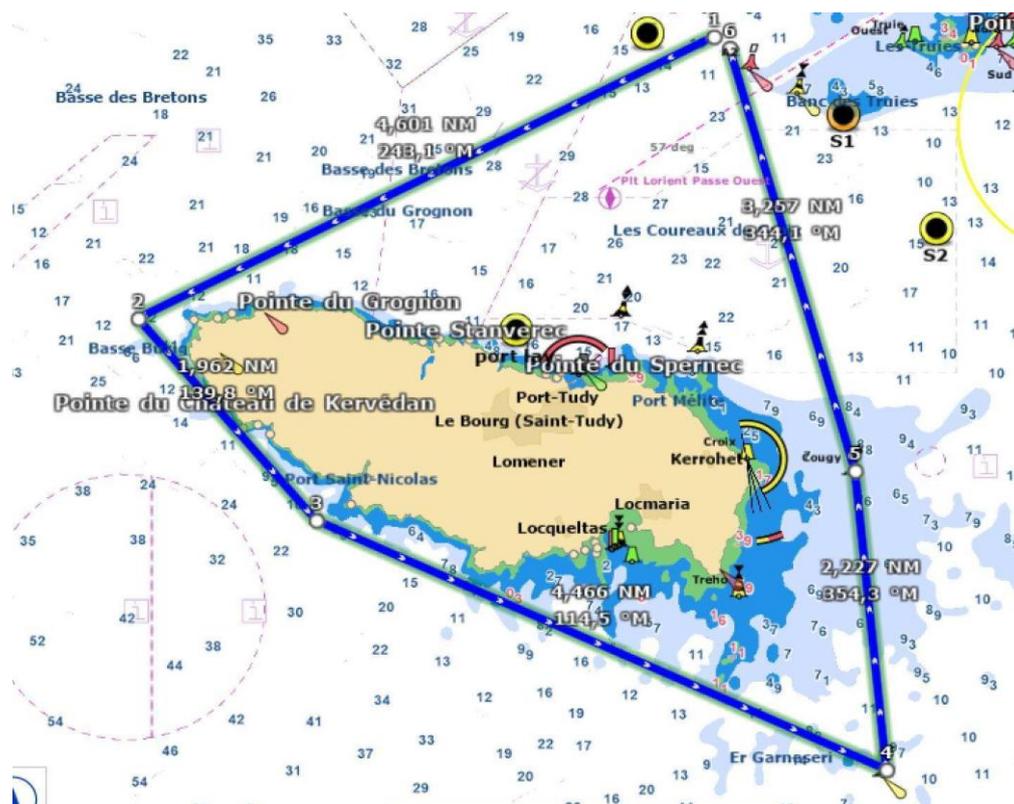
Ordre	Marque	Côté requis
1	L. Banc des Truies	Laisser à Tribord
2	A2	A contourner et laisser a Tribord
3	A4	Laisser a Tribord
4	A6	Laisser à Tribord
5	A8	Laisser à Tribord
6	Ecrevisse Arrivée	Laisser à Tribord

ANNEXE PARCOURS

*Description des parcours incluant, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours,
les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit.*

Parcours côtier N°1

Tour de l'île de Groix par l'Ouest : environ 17 milles

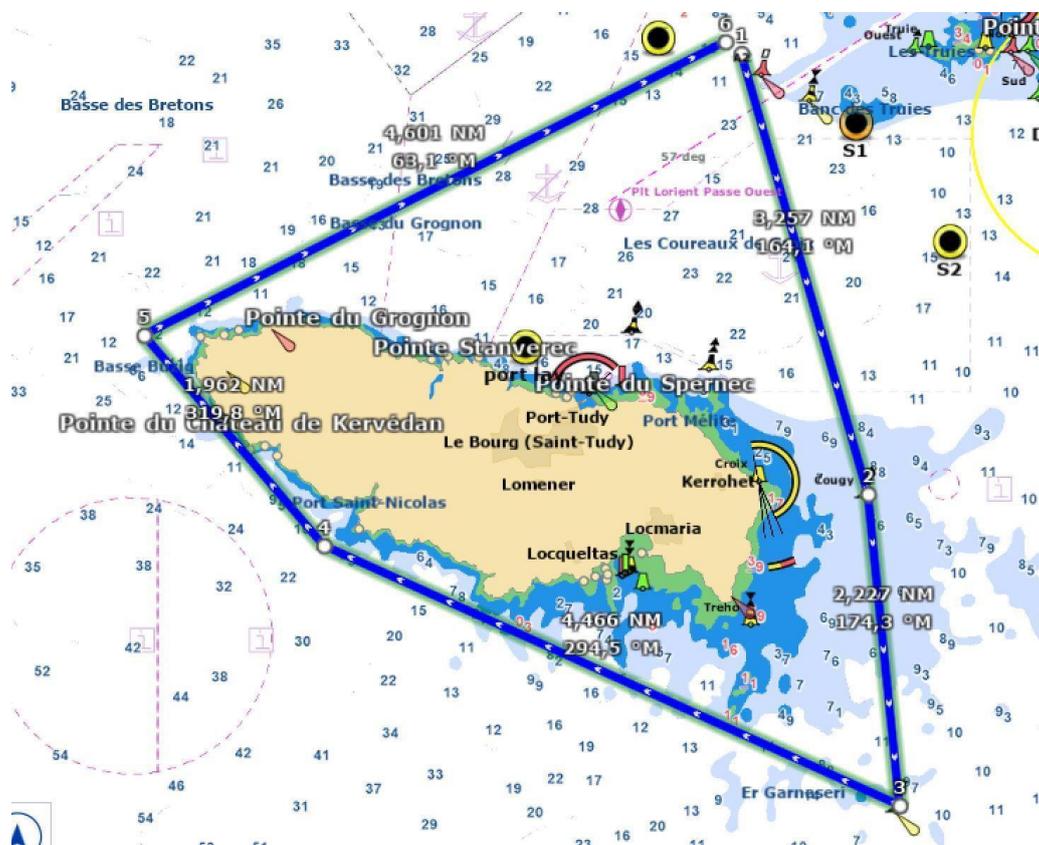


Ordre	Waypoint	Côté requis	Positions données pour information
1.	Zone Départ	Départ	Sortie passe ouest
2. *	Pointe de Pen Men et ses dangers	Contourner en la laissant à bâbord	
3. *	Bouée Cardinale Sud : Les Chats	Contourner en la laissant à bâbord	47 35.7000 N / 003 23.6000 W
4. *	Bouée Cardinale Est : Édouard De Cougy	Laisser à bâbord	47 37.9383 N / 003 23.8819 W
5 *	Bouée latérale rouge Ecrevisse	ANNEXE ARRIVEE	47 40.9380 N / 003 24.9820 W

**(Coordonnées GPS données à titre indicatif)*

Parcours côtier N°2

Tour de l'île de Groix par l'Est : environ 17 milles



(Coordonnées GPS données à titre indicatif)

Ordre	Waypoint	Côté requis	Positions données pour information
1	Zone Départ	Départ	Sortie passe ouest
2 *	Bouée Cardinale Est : Édouard De Cougy	Laisser à tribord	47 37.9383 N / 003 23.8819 W
3 *	Bouée Cardinale Sud : Les Chats	Contourner en la laissant à tribord	47 35.7000 N / 003 23.6000 W
4 *	Pointe de Pen Men et ses dangers	Contourner en la laissant à tribord	
5 *	Bouée latérale rouge Ecrevisse	ANNEXE ARRIVEE	47 40.9380 N / 003 24.9820 W

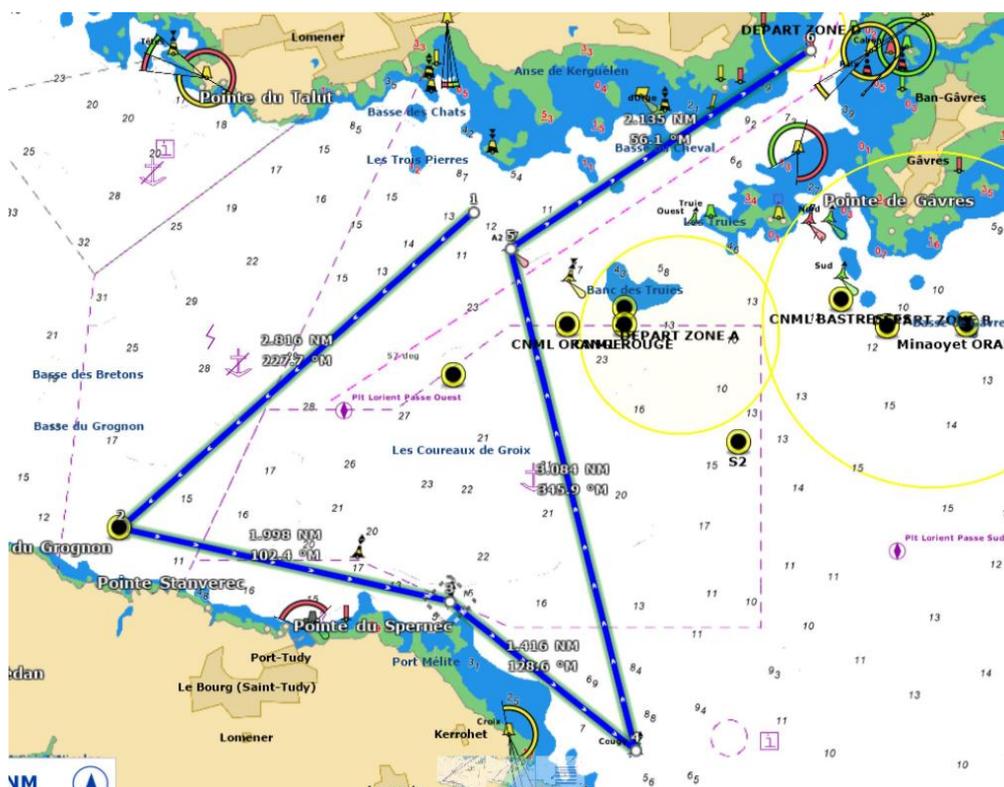
* (Coordonnées GPS données à titre indicatif)

Parcours côtier N°3



Ordre	Waypoint	Côté requis	Positions données pour information
1	Bouée du Grognon	A contourner et laisser à Bâbord	47° 39' 28.96" N / 003° 28' 42.31" W
2	Speerbrecker	Laisser à Bâbord	47° 39' 06.80" N / 003° 26' 19.95" W
3	Basse Méлите	Laisser à Tribord	47° 38' 51.15" N / 003° 25' 31.87" W
4	Edouard de Cougy	A contourner et laisser à Bâbord	47° 39' 28.96" N / 003° 28' 42.31" W
5	Basse Méлите	Laisser à Bâbord	47° 38' 51.15" N / 003° 25' 31.87" W
	Speerbrecker	Laisser à Tribord	47° 39' 06.80" N / 003° 26' 19.95" W
6	Bouée du Grognon	A contourner et laisser à Tribord	47° 39' 28.96" N / 003° 28' 42.31" W
7	A2, A4, A6, A8	Laisser à Tribord	
8	Ecrevisse	Arrivée	47° 42' 07.81" N / 003° 22' 22.00" W

Parcours côtier N°4



Ordre	Waypoint	Côté requis	Positions données pour information
1	Bouée du Grognon	A contourner et laisser à Bâbord	47° 39' 28.96" N / 003° 28' 42.31" W
2	Speerbrecker	Laisser à Bâbord	47° 39' 06.80" N / 003° 26' 19.95" W
3	Basse Méhite	Laisser à Tribord	47° 38' 51.15" N / 003° 25' 31.87" W
4	Edouard de Cougy	A contourner et laisser à Bâbord	47° 39' 28.96" N / 003° 28' 42.31" W
5	A2, A4, A6, A8	Laisser à Tribord	
6	Ecrevisse	Arrivée	47° 42' 07.81" N / 003° 22' 22.00" W

ANNEXE

POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes *:

- Bouée Cardinale Sud Les Chats
- Bouée Latérale bâbord A2

